

Test de connaissance du français (TCF « tout public »)

Objectifs

Le Test de connaissance du français (TCF) est le test de niveau linguistique du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

A ce titre, il est reconnu par la direction de l'enseignement supérieur, par les autorités universitaires, par les centres de formation en langues ainsi que par le monde professionnel.

Public et conditions d'accès

Le TCF s'adresse à toute personne de plus de 16 ans dont le français n'est pas la langue maternelle et qui souhaite, pour des raisons académiques (étudiants, futurs étudiants, stagiaires,...), professionnelles (employés ou futurs employés, ...) ou personnelles, faire valider de façon simple, fiable et rapide ses connaissances et ses compétences en français.

Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir passer le TCF.

Epreuves

- Epreuves obligatoires.
Le TCF « tout public » évalue la compréhension orale et écrite ainsi que la maîtrise des structures de la langue. Il se présente sous la forme de 76 questions à choix multiple, chaque question n'ayant qu'une seule réponse correcte.
Ces questions sont réparties en trois épreuves d'une durée globale de 1h25 :
 - Compréhension orale : 29 items, 25 minutes
 - Maîtrise des structures de la langue : 18 items, 15 minutes
 - Compréhension écrite : 29 items, 45 minutes
- Deux épreuves complémentaires permettent d'évaluer l'expression orale et écrite.
 - Expression écrite : 60 minutes
 - Expression orale : 12 minutes

Les épreuves écrites sont passées collectivement ou sur ordinateur.

Les épreuves orales sont passées individuellement.

Validation

Le TCF est un test de niveau linguistique qui ne conduit pas à un diplôme, mais à une attestation. Comme pour tous les tests de langue, cette attestation est valable deux ans.

A l'issue des épreuves, chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- Un score global compris entre 100 et 699 points et une indication de niveau sur l'échelle en 6 niveaux du Cadre européen commun de référence des langues (CERCL),
- Un score détaillé par épreuve assorti d'une indication de niveau.

Niveaux de connaissance du français :

- Élémentaire : 100 à 199 points, équivalence niveau A1
- Élémentaire avancé : 200 à 299 points, équivalence niveau A2
- Intermédiaire : 300 à 399 points, équivalence niveau B1
- Intermédiaire avancé : 400 à 499 points, équivalence niveau B2
- Supérieur : 500 à 599 points, équivalence niveau C1
- Supérieur avancé : 600 à 699 points, équivalence niveau C2

Sessions de test

L'Université de la Polynésie française est centre agréé TCF.

Les sessions du TCF « tout public » sont organisées tout au long de l'année à raison d'une session tous les deux mois et en fonction d'un nombre minimum de 5 inscrits.

Frais d'inscription

Epreuves obligatoires : 17 000 F CFP pour les trois épreuves

Epreuves complémentaires : 6 000 F CFP pour chacune des deux épreuves

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

B.P. 6570 – 98702 Faa'a – Tahiti – Polynésie française

Tél. : 40.80.38.77 – Fax : 40.80.39.77

formation-continue@upf.pf – www.upf.pf

➤ RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Examineur :

AKA KOFFI Sabine

Professeure certifiée
de Français

➤ CALENDRIER

Sessions de test organisées

- **durant la dernière quinzaine
des mois de janvier, mars,
mai, septembre et
novembre**
- **pour un minimum de 5
inscrits**

➤ LIEU DE FORMATION

Campus d'Outumaoro

Université

de la

Polynésie française